

COMMISSION PERMANENTE DU 9 avril 2026

Vœu du conseil départemental relatif au CDEN du 9 avril 2026

Les conseillers départementaux réunis en commission permanente le 9 avril 2026 constatent de nouveau, dans le cadre de la carte scolaire, un manque de concertation avec les élus des territoires notamment sur la répartition des moyens dans les collèges mais également l'évolution de la carte scolaire du premier degré.

Il est nécessaire de maintenir dans notre pays la qualité de notre politique éducative et pour cela de continuer de miser sur une éducation d'excellence afin de tenir notre rang auprès de nos voisins européens mais plus largement sur le plan international.

La nouvelle carte scolaire du premier degré proposée par les services de l'inspection académique, présentée au CDEN de ce 9 avril, **prévoit une diminution de 26 postes dans le Loir-et-Cher, soit un nombre en hausse au regard des années précédentes (24 suppressions en 2024).**

Ce nouveau projet, où seule la logique comptable prévaut, risque à nouveau de fragiliser les écoles du département.

Une école qui ferme demeure, pour les communes mais également pour les familles, un signal négatif et un frein à l'attractivité de nos territoires ruraux. Le maillage territorial doit être une priorité afin d'éviter un allongement des durées de trajet et rester un axe de réflexion global visant à améliorer les mesures existantes.

Les classes à plusieurs niveaux, qui sont aujourd'hui une réalité dans beaucoup de nos écoles, ont des limites. À l'inverse, les effectifs réduits et le dédoublement des classes apportent des résultats très intéressants en termes de qualité et de pédagogie auprès des élèves.

Par ailleurs, chaque année cette démarche mathématique à moins d'une semaine de la tenue du CDEN ne peut en aucun cas constituer une concertation avec les élus, qui est pourtant prévue par la loi. Cette méthode ne permet ni réflexion ni concertation, la rencontre des élus n'intervenant qu'après la communication par la presse des dispositions de la carte scolaire.

Cette concertation doit être non seulement incontournable mais aussi pluriannuelle, afin que la carte scolaire ne devienne pour les maires et les familles une variable d'ajustement et une angoisse récurrente permettant ainsi une vision à long terme apaisée.

Vœu :

Nous, élus du Conseil départemental de Loir-et-Cher, réunis en commission permanente le 9 avril 2026, nous opposons au projet de carte scolaire qui sera proposé lors du CDEN de ce jour. Nous demandons que la baisse de la démographie scolaire se transforme en opportunité à moyens constants, afin d'augmenter le taux d'encadrement du primaire et d'améliorer ainsi la qualité de l'éducation offerte aux jeunes Loir-et-Chériens.

Enfin, pour l'avenir, nous demandons de nouveau qu'une réflexion préalable et pluriannuelle soit organisée auprès des élus des territoires avant d'arrêter la répartition des moyens dans les collèges et l'évolution de la carte scolaire du premier degré.